BULLETIN MUNICIPAL N°17 – décembre 2017

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO : vœux du Maire PAGE 1

COMMUNICATION
CR du conseil municipal du 31/10/17 PAGE 2
CR du conseil municipal du 05/12/17 PAGE 2
Recensement 4ème trimestre 2001 PAGE 4
Rappel inscription sur les listes électorales PAGE 4
PACS en mairie PAGE 4
Mes démarches en un clic : carte grise, permis PAGE 5
Recensement : artisans, entreprises de Ste-T. PAGE 5
Service d'impression en mairie PAGE 5
Service de lecture Espace multimédia … PAGE 5
Animation Bibliothèque PAGE 5
La fibre PAGE 5
Accessibilité des bâtiments communaux PAGE 6

AVIS A LA POPULATION
En français dans le texte PAGE 6
Entraide, Travail, Emploi PAGE 6
Sécheresse : catastrophe naturelle PAGE 6
Boite aux lettres du Père Noël PAGE 7

PENDANT CE TEMPS LA A SAINTE-THORETTE
Décoration des sapins de Noël PAGE 7
Dîner En Chanté PAGE 7
Marché de Noël des enfants PAGE 7
Halloween PAGE 8

LAISSONS PARLER NOS ASSOCIATIONS
Saint Vincent 2018 PAGE 8

QUIZZ PAGE 8

CALENDRIER PAGE 8

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT

Edito : le mot du Maire



Malgré des présentations successives de notre mille-feuilles territorial, beaucoup de citoyens ignorent encore les compétences des différentes collectivités. Nation, Région, Département, Pays, Canton, Communauté de communes, Commune. **Qui fait quoi?**

Je ne veux être ni redondant ni imprécis mais pour la compréhension de cet article je ne rentrerai pas dans les détails. Tout le monde connait son Pays. Tout le monde ou presque connait sa région. Tout le monde connait son département. Tout le monde connait sa commune. Les Pays, eux, disparaissent et laissent la place à des territoires plus étendus qui se voient confier les mêmes missions. Les Cantons ont été redimensionnés et globalement leur nombre divisé par deux sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes évoluent avec les lois territoriales. **Quelles sont les conséquences de ces multiples collectivités pour les communes ?** Pour les élus récents comme pour les habitants, il y a d'abord la difficulté de savoir : **qui fait quoi ?** C 'est l'affaire de tous de s'informer et de comprendre les rouages et les imbrications de toutes ces entités. Schématiquement, Sainte-Thorette dans la région Centre Val de Loire dépend étroitement du département du Cher, du Canton de Mehun sur Yèvre et Lury sur Arnon, du Pays de Vierzon et de la Communauté de communes « Cœur de Berry », née de la fusion de « Val du Cher et d'Arnon et des Terres d'Yèvre » en janvier 2017. Toutes ces collectivités ont des compétences précises et aident les communes dans leurs investissements par l'apport de subventions qui s'ajoutent aux aides de l'Etat.

Quelques exemples liés à la vie de tous les jours : La Région assure la compétence des transports, ce qui nous impacte directement dans le cadre des déplacements scolaires. Elle est responsable des Lycées. Par l'intermédiaire du Pays de Vierzon elle nous aide directement pour la construction de la Médiathèque, pour l'aménagement intérieur et pour l'achat de matériel lié à la mise en place du zéro pesticide.

Le Département doit entre autre gérer l'aide aux personnes âgées et en difficulté. Il est responsable des collèges. Il nous aide directement dans nos travaux de voiries, la construction de l'école et de la Médiathèque. La communauté de communes a, entre autre, la compétence SPANC et développement économique. Elle aide les communes par le versement de « Fonds de Concours ». Dans le cadre de sa compétence « Petite enfance » elle a intégralement géré la construction de la crèche et assure son fonctionnement. C'est également elle qui, sur proposition des élus communaux, assure l'entretien des voies communautaires.

Edito : le mot du maire (suite)

Nous devons donc intégrer que, bien que ce soit toujours perfectible, les différentes collectivités nous aident dans le cadre de leurs compétences et dans la limite de leurs capacités financières. Elles ne sont pas nos ennemis mais nos partenaires. Pour ce faire, elles prélèvent des impôts. Ce n'est pas agréable mais c'est nécessaire pour assurer les services publics. Nous devons également tout faire pour que la CDC née en Janvier 2017 n'explose pas avant d'avoir commencé à être performante. Les souhaits de départ des communes de Mehun sur Yèvre et de Foecy, s'ils venaient à se réaliser, porterait un coup fatal à cette entité. Allouis, excentrée, ne pourrait pas rester dans « Cœur de Berry » et d'autres vraisemblablement suivraient. Sainte Thorette n'aurait alors que le choix de se rapprocher de Bourges avec des conséquences fiscales dures à supporter et des services qui ne seraient pas meilleurs.

Cette fin d'année nous a apporté quelques désillusions mais nous gardons le moral pour finaliser nos projets communaux. Nous espérons que, dès Juillet 2018, vous pourrez profiter d'une nouvelle réalisation que nous devrons à toutes ces collectivités dont je vous ai parlé. La Médiathèque, « 3ème lieu », va se concrétiser.

Je vous souhaite à vous Tauriciennes et à vous Tauriciens ainsi qu'à tous vos proches beaucoup de réussite dans vos projets et une très bonne année 2018.

Mr Le Maire

Communication

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 31/10/17 *(Céline)*

2/ Mobilier Médiathèque

7 lots créés pour le mobilier, 12 entreprises contactées, seulement 2 offres reçues.

<u>La société DPC :</u>

Lot 1 rayonnage et bacs adultes pour 13 649.36 € HT

Lot 2 banque accueil pour 1 239.54 € HT

Lot 4 : mobilier de bureau pour 1 709.15 € HT

<u>La société SCHLAPP MÖBEL :</u>

Lot 3 : tables et chaises adultes, bureau pour 5 073.91 € HT

Lot 5 : tables/chaises/bacs étagères pour 7 538.34 € HT

Lot 6 canapés chauffeuses tables poufs… pour 6 590.78 € HT

Lot 7 : poufs coussins banquettes fauteuils tapis pour 2 985.41 € HT

Pour un montant TOTAL de 38 786.52 € HT

Le conseil municipal accepte le choix.

3/ Modification temps de travail d'un emploi à temps non complet.

Compte tenu de l'augmentation du travail suite à la construction d'une médiathèque, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire propose de porter la durée du temps de travail initialement d'une durée de 15 heures par semaine à 16 heures par semaine à compter du 1er novembre 2017.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte la proposition et décide de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 05/12/17 *(Céline)*

1/ création d'un poste adjoint administratif principal 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Suite à l'avancement de grade d'un agent, un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet est créé à compter du 20 décembre 2017.

Le poste en place d'adjoint principal administratif de 2ème classe est donc supprimé.

Les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

3/ Nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique (RIFSEEP).

Le régime indemnitaire actuellement en place pour les agents communaux (Indemnité d'Administration et Technicité) et (Indemnité de l'Exercice des Missions des Préfectures) va être remplacé par le RIFSEEP au 1er janvier 2018.

Le RIFSEEP sera constitué de deux parts cumulables :

- une part fixe l'IFSE (Indemnité des Fonctions de Sujétions et d'Expertise) liée aux fonctions et à l'expérience.
- une part variable le CIA (complément indemnitaire Annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'IFSE constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime, elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et la manière de servir des agents ; ces critères appréciés au regard du résultat de l'entretien professionnel.

Le CIA ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire totale, sa part maximale est fixée à 49 %, l'IFSE minimum 51 % et le CIA maximum 49 %.

L'IFSE et le CIA seront maintenus en cas d'arrêt maladie ordinaire ou accident du travail.

L'attribution individuelle de ces deux indemnités, décidée par l'autorité territoriale, fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 05/12/17 (suite) *(Céline)*

4/ Redevances Occupation domaine public

La redevance pour occupation domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisée depuis le décret du 27 janvier 1956.
ENEDIS a permis la revalorisation de cette redevance.
Il est proposé au conseil municipal :
- d'accepter l'encaissement de cette redevance et sa revalorisation automatique chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent l'indice connu au 1er janvier ou tout autre index.
Le conseil adopte la proposition, la somme sera prévue au budget 2018.
Le maire propose également d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
Un titre de recette sera établi au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

6/ Demande de subvention au titre du programme européen Leader pour la médiathèque.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses:

Frais d'ingénierie	3120.00 €
Frais architecte	22 576.50 €
Fournitures rayonnages	13 649.39 €
Achat mobilier divers	25 137.53 €
TOTAL HT	**64 483.42 €**

Recettes

Leader sollicité	50 000.00 €
(subvention demandée programme LEADER 2014/2020)	
Autofinancement	14 483.42 €
TOTAL HT	**64 483.42 €**

7/ OPH Mandat de gestion 2018

L'Office Public de l'Habitat du Cher a fait parvenir un courrier concernant la révision des loyers pour 2018.
Une augmentation de 0.75% est proposée par l'OPH.
Monsieur le Maire propose de suivre cette augmentation pour les logements situés rue de l'Eglise, pour ceux du Presbytère il est demandé de ne pas augmenter ces loyers qui sont déjà supérieurs au loyer maximum de la convention.

8/ SBPA convention 2018

Renouvellement de la convention pour mise en fourrière animale pour 2018 pour un montant de 213.30 € (474 hab. x0.45 €)

12/ Terrain de sport changement de la barrière

La barrière étant devenue trop dangereuse, il est nécessaire de procéder au changement de celle-ci pour un montant de 1885 € HT (Atelier du Fer). Un modèle différent, plus pratique et plus sécurisé, est envisagé.

13/ Installation de cavurnes dans le cimetière

Suite à la demande d'une administrée, la municipalité décide de réserver un emplacement dans le cimetière pour l'installation de cavurnes.

Le cavurne est une **sépulture cinéraire**, cela signifie qu'il est destiné aux cendres d'un défunt. Il s'agit d'un tout petit caveau " individuel " construit en pleine terre. On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires.

Le cavurne est **refermé par une dalle de béton**, ce qui le rend étanche et permet de protéger l'urne contre l'humidité et la pression de la terre. La dalle peut affleurer à la surface du sol ou bien être enfoncée d'une vingtaine de centimètres, laissant ainsi de la place pour un aménagement floral.

Le tarif appliqué est : 15 ans : 75€, 30 ans : 100 €

14/ Fond de solidarité logement 2017

Le conseil municipal décide d'octroyer la somme de **570.84 €** d'aide dont 397.98 € pour le logement, 128.64 € pour l'énergie et 44.22 € pour impayé eau.

15/ SICALA Modification des statuts (extension périmètre, extension compétence et transformation en syndicat à la carte – GEMAPI.

- Considérant l'intérêt pour le SICALA du Cher d'étendre ses compétences à la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ainsi qu'à des compétences nécessaires à son exercice au 1er janvier 2018 sur la rivière CHER, en l'absence d'un acteur public unique sur le cours de cette rivière ;
- Considérant que le périmètre pour exercer cette compétence s'étend à 60 communes dont 12 dans l'Allier en plus des 24 communes déjà membres ;
- Considérant qu'il convient que le syndicat se transforme en syndicat à la carte toutes les communes n'ayant pas à adhérer aux mêmes compétences :

Le conseil municipal décide :
- D'adopter l'extension de compétence à la compétence GEMAPI,
- D'adopter l'extension du périmètre du SICALA à chaque commune qui donnera son accord,
- D'adopter les nouveaux statuts à effet au 1er janvier 2018.

Questions et Informations diverses

- Eoliennes – proposition étude

La société ENERCON de Longueil Sainte Marie (60) est venue présenter au Conseil Municipal une étude pour l'implantation d'une ou plusieurs éoliennes; projet à suivre.

- Vœux de la commune : le Vendredi 12 janvier 2018 à 18 h à la salle des fêtes.
- Proposition et étude pour un parking covoiturage à la Place des grands ormes à l'entrée du village.

Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

Recensement militaire *(Céline)*



Si vous êtes né en 2001, que vous avez 16 ans (Octobre Novembre et Décembre), merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser

Inscription listes électorales *(Céline)*

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire, le 31 tombant un dimanche cette année, vous pourrez déposer votre demande en Mairie le ***samedi 30 décembre avant 12h.***



PACS en mairie *(Céline)*

Depuis le 1er novembre, vous pouvez vous pacser en mairie

Qui peut conclure un Pacs ?
Les futurs partenaires :
- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Où et comment faire la démarche ?
Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.
Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs en mairie, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Convention de Pacs
Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention. Elle peut également être rédigée par un notaire.
La convention doit être rédigée en français et comporter la signature des deux partenaires.
Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être lié par un Pacs.
Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : " *Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil.* "
La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).
Les partenaires peuvent utiliser ou non une convention-type (formulaire cerfa n° 15726*02).

Pièces à fournir
- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Enregistrement du Pacs
Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention.
Elle est restituée aux partenaires.
L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil.

Le Pacs figure en **mention marginale sur l'acte de naissance** des partenaires.
Pour un étranger né à l'étranger, l'information est portée par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.
La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :
- au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.
Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

Pour plus d'infos :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144



Mes démarches en un clic : carte grise, permis *(Céline)*

Comme pour les cartes d'identité vous pouvez désormais effectuer vos demandes de certificat d'immatriculation (carte grise) et de permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture.

4 télé procédures sont disponibles depuis le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante : https://immatriculation.ants.gouv.fr "Visiter le site https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Obtenir-un-duplicata-en-cas-de-perte-vol-deterioration - nouvelle fenêtre" .

Les télé procédures disponibles depuis le site internet https://permisdeconduire.ants.gouv.fr "Visiter le site https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/ - nouvelle fenêtre" permettent à ce jour de traiter la quasi totalité des demandes liées à la délivrance d'un permis de conduire.



Recensement des artisans, entreprises de la commune (Guylaine)

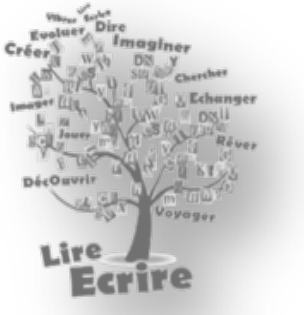
Mieux vous connaître pour mieux vous faire connaître ! Merci aux Tauriciens qui exercent une activité indépendante de prendre contact auprès de la Mairie. Notre objectif vise à établir une liste la plus exhaustive possible des acteurs économiques de la commune.

Service de lecture, Espace multimédia, Animations (Guylaine)

La BIBLIOTHÈQUE de Sainte-Thorette prête ses documents et ceux déposés par la Médiathèque départementale. Il est possible de réserver des ouvrages à la demande et des livres pour malvoyants.

Horaires d'ouverture au public
Samedi de 10h30 à 12h00
Mercredi de 17h00 à 18h30

Coordonnées :
0248573445
bibliotheque.stethorette@orange.fr



Service d'impression en mairie *(Laurent)*



Nous vous rappelons qu'un service d'impression en mairie est proposé aux habitants de Sainte-Thorette, à raison de : 0,20€ la copie A4 couleur, 0,40€ la copie A3 couleur. Les copies en noir et blanc sont gratuites, jusqu'au nombre de 20, elles sont ensuite facturées : 0,05€ la copie A4 et 0,10€ la copie A3.

Animation bibliothèque *(Guylaine)*

Princes et Princesses, vous êtes invités **mercredi 03 janvier à 15h** pour participer à l'après-midi récréative à la bibliothèque de Sainte Thorette (1er étage de la mairie)



La fibre à nos portes *(Noëlle)*

Vous avez sans doute croisé des ouvriers sur les bords de la route, pesté contre les feux tricolores qui vous retardaient un peu plus les matins "brouillardeux", mais ces hommes travaillent pour vous : ils installent la fibre optique qui vous permettra dans un futur proche de surfer sur Internet en un temps record jamais vu en terres de BERRY.

Le territoire va être couvert presque en totalité mais Le Réau et St Martin ne font pas partie de cette tranche de travaux. Il existe néanmoins une possibilité de connaître un réseau plus performant grâce à OZONE (par satellite) pour les hameaux qui ne seront pas raccordés à la fibre et quand Orange abandonnera son réseau téléphonique traditionnel – poteaux et fils dans un futur proche : de la documentation est à votre disposition en mairie.

Quant à l'opérateur qui voudra bien prendre en charge notre FFTH (fiber to home – la fibre à la maison) je n'ai pas d'information pour le moment, mais reviendrai vers vous dès que possible.



Accessibilité de nos bâtiments communaux *(Noëlle)*

Répartis sur trois années, les travaux d'accessibilité de nos bâtiments continuent cette année par la deuxième phase (la première concernait les sanitaires): travaux extérieurs à la salle des fêtes, mise aux normes de l'entrée principale par une rampe inclinée. Puis au bâtiment du stade, création d'une rampe côté WC et d'un plateau côté entrée du local.

La troisième année, les améliorations seront concentrées sur les portes de la mairie et du restaurant.

Une nouvelle étape dans les contrôles concerne la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux: au 1er janvier 2018, la situation des écoles doit être établie et les années suivantes, la salle des fêtes et la médiathèque (quand elle sera en activité) feront l'objet de ce diagnostic.

J'ai cru comprendre que la qualité de l'air extérieur intéresse aussi les élus au plus haut niveau de l'état, donc les diagnostics ont de beaux jours devant eux.

Avis à la population

En français dans le texte *(Noëlle)*

Tout a commencé doucement après la deuxième guerre mondiale avec la présence des américains sur le sol français avec le mot chewing gum, puis on a prononcé le mot boing presque quotidiennement et les choses se sont accélérées pour arriver aujourd'hui à un sabir difficilement compréhensible des non initiés.
Ce nouveau langage emploie des locutions qui, sorties de leur contexte, ne ressemblent qu'à des "borborygmes"; inscrivons en quelques-uns qui me viennent à l'esprit:
- black friday, différent de green Friday.
- front office, le contraire de back office.
- Il faut connaître le knitting pour faire des snoods.
- Nous pouvons acheter des véhicules équipés du front assist et offrir à Noël des games box ou des wonderbox.
- Les journaux télévisés nous informent des dernières fake news et breaking news...

On peut continuer la liste des expressions venues d'ailleurs – celles-ci d'outre atlantique - mais depuis longtemps nous nous approprions des mots, des expressions employées par des voyageurs ou des conquérants: l'almanach, le bistrot etc...
Mais, il reste une langue, le français et les dialectes parlés en France qui sont beaucoup plus précis, musicaux, agréables à l'oreille: ne les délaissez pas pour ce que j'appelle le dernier "yaourt" à la mode.

Entraide, Emploi, Service *(Séverine)*

L'entraide, Travail, Emploi, c'est pour les particuliers (avec une réduction d'impôt pour certains travaux) la mise à disposition de personnel pour des interventions de :
ménage, repassage, cuisine ; jardinage ; courses ; manutention ; etc. Dans tous les cas, l'Entraide, Travail, Emploi est l'employeur : aucune démarche administrative de votre part, aucun engagement de durée, et pas de transaction financière direct avec le salarié.

Pour les artisans, commerçants, entreprises, associations et collectivités, la mise à disposition de personnels pour des interventions de : manutention ; nettoyage ; espaces verts ; secrétariat, comptabilité, accueil ; distribution de prospectus ; etc.

N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande : 6, place Jean Manceau, 18500 Mehun sur Yèvre, 02 48 57 41 82, entraide.mehun@orange.fr

Sécheresse : catastrophe naturelle *(Noëlle)*

Notre demande de classement sécheresse de 2015 n'a pas été reconnue: le comité interministériel a répondu par la négative en décembre 2017.
En deux ans, les fissures n'ont pas évolué dans le bon sens: elles se sont élargies si vous n'avez pas fait de travaux. C'est le cas de la plupart d'entre vous.
C'est pourquoi, la municipalité va faire une nouvelle demande de classement catastrophe naturelle sécheresse pour la commune.
Inscrivez-vous à la mairie et constituez votre dossier auprès de votre assurance; cette nouvelle demande peut connaître une réponse favorable car la situation météorologique ne s'est pas améliorée – voir l'arrêté préfectoral de novembre concernant les prélèvements d'eau pour arrosage.



Avis à la population (suite)

Boite aux lettres du Père Noël *(Gaël)*

Le Père Noël a remarqué que beaucoup d'entre vous ont pris soin de décorer le sapin de Noël. Hélas il ne connaît pas encore toutes vos listes de cadeaux.

C'est pourquoi il a voulu installer **une boîte à lettre** en face de la mairie de Sainte Thorette. Vous pourrez lui faire part de vos souhaits ou lui faire un petit dessin.

Bien sûr, les lutins répondront aux lettres mais ne pourront le faire que si le nom et l'adresse de l'enfant sont inscrits.

Sortez vos plus belles plumes !



Pendant ce temps là à Sainte-Thorette

Décoration des sapins de noël *(Laurent)*

Cette année encore, les habitants de Sainte-Thorette se sont retrouvés par quartier pour décorer les sept sapins mis en place par la municipalité. Un moment convivial qui participe à l'embellissement du village pendant les fêtes de fin d'année.



Dîner En Chanté *(Laurent)*

Le programme de l'**Assotaulo** s'est achevé en 2017 par une expérience inédite…

un repas " gastronomique " animé par le chanteur Michel Grange…

La salle des fêtes s'est mise sur son 31, ambiance café-théâtre, pour accueillir une vingtaine de personnes, qui ont pris place sur des tables de bistrot drapées de blanc.

En cuisine, les " cuistots d'un soir " se sont surpassés pour leurs convives et chaque plat a pu ravir les papilles.

Au son de la guitare sèche, « Milou » a interprété les chansons de son répertoire ainsi que celles empruntées à Brassens, Vian et d'autres…

Une très belle soirée, surprenante, agréable…à deux pas de chez soi !



Marché de Noël des enfants *(Laurent)*



Cette année, le marché de Noël des enfants du RPI s'est déroulé dans la salle des fêtes de Preuilly.

Le monde était au rendez-vous et la salle était juste assez grande !

Les parents ont pu découvrir les créations des enfants et assister aux chants de Noël que nous ont interprétés les enfants de Sainte Thorette (PS à CP), suivis (après trois chants) par les enfants de Preuilly (CE1 à CM2) (trois chants également), pour finir par un bouquet final avec tous les enfants du RPI.

Cette belle et grande chorale a été orchestrée d'une main de maître par toutes les institutrices.

Un grand bravo et un grand merci aux institutrices, au SIAGE et ses employés, à l'APE, aux bénévoles pour cette organisation parfaite et pour ce beau moment de fête.

Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette (suite)

Halloween *(Laurent)*

Les enfants étaient au rendez-vous à la salle des fêtes, cette première édition d'Halloween est un succès. Après l'atelier maquillage et une belle photo de groupe, les enfants ont pu arpenter le village par petits groupes et donner la chair de poule à ses habitants ! S'en est suivi un goûter dinatoire, avec soupe maison, crêpes, vin chaud, confiseries et autres mets effrayants, tels des vers et sauterelles grillés…Certains ont pu continuer la soirée par le dîner Halloween, organisé par le TCM Preuilly à la salle des fêtes de Preuilly



Laissons parler nos associations

Saint Vincent 2018 *(Noëlle)*

L'année 2017 a éprouvé les membres du Comité ST VINCENT et la commune de STE THORETTE: des décès, tout au long de l'année, de personnes membres de la communauté Tauricienne nous ont laissé orphelins.

Le Comité a décidé de continuer les deux manifestations : la ST VINCENT et la brocante et pour cela a désigné Nicole MONDIN présidente et Janine AUCLERT vice présidente.

La salle de Galifard a déjà été retenue, l'orchestre Contre-jour et le traiteur Merlin d'Avord. Au menu sanglier sauce grand veneur, les cochons sauvages du Polygone vont diminuer dans les bois et les champs.
Le 13 janvier, nous vous attendons pour commencer 2018 par un moment festif et amoindrir nos bleus à l'âme.

PS. La carte de ST VINCENT n'augmente pas contrairement à nos cotisations. A bon entendeur, salut!

Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite de Noël… *(Laurent)*

1/ Qui est l'ancêtre du Père Noël ?
a) Saint Martin
b) Saint Nicolas
c) Saint Basile

2/ Dans le nord de l'Europe, on fête toujours Saint Nicolas. Mais quel jour vient-il apporter ses présents ?
a) Le 6 décembre
b) Le 24 décembre
c) Le 3 janvier

3/ Qui apporte des cadeaux aux enfants italiens
a) Giovanna
b) La Befana
c) La Ciruela

4/ Le calendrier de l'Avent est une tradition qui nous vient ?
a) D'Allemagne
b) De Suisse
c) Des Etats-Unis

5/ La tradition du sapin de Noël est née ?
a) Au Danemark
b) En Belgique
c) En Alsace

1/b) Le Père Noël aurait pour ancêtre saint Nicolas. Une légende "importée" aux Etats-Unis au XVIIe siècle par les colons hollandais et allemands : Sinter Klass, devenu Santa Claus, subit quelques transformations vestimentaires et culturelles avant de revenir en Europe pour gâter les enfants le soir de Noël. 2/a) C'est le 6 décembre que Saint Nicolas vient déposer ses cadeaux. La légende raconte qu'il ressuscita trois enfants qu'un boucher avait découpés et cachés dans un tonneau. On le fête surtout en Belgique, dans le nord et l'est de la France, et dans certaines régions d'Allemagne et d'Autriche.
3/b) C'est la Befana, une sorcière très laide mais très gentille, qui apporte des jouets aux petits Italiens le 6 janvier. Survolant les toits des maisons, juchée sur un balai, elle les dépose dans les cheminées 4/a) C'est en Allemagne qu'est née cette tradition : à partir du 1er décembre, les enfants ouvrent chaque jour une fenêtre de leur calendrier. Ils y trouveront un petit cadeau – ou un chocolat ! 5/c) Avant de se répandre en Europe, la tradition du sapin de Noël est probablement née en Alsace. C'est là qu'on en retrouve la trace la plus ancienne, en 1521. A l'origine, le sapin, symbole de vie, ornait la place du village, décoré de fruits et de bougies.

Calendrier

lundi 18 décembre : spectacle MAGIC LOU (NAP)

du 23/12 au 07/01 : Vacances de Noël

mercredi 3 janvier : Animation bibliothèque

vendredi 12 janvier : Vœux du Maire

samedi 13 janvier : Repas Saint Vincent

mardi 9 janvier: Relais assistants maternels des KANGOUS

Mardi 13 février: Relais assistants maternels des KANGOUS